

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 3 octobre 2024 à 20 heures 00**

Le **TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A VINGT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

	Nombre de Conseillers Municipaux - en exercice 15 - présents 11 - votants 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2024	
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 25/09/2024	

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC		x		
Sabrina CORRUBLE	x				Samuel RICHARD	x			
Dominique TALBOT	x				Jérôme CAVELIER		x		
Amélie PERRIER	x				Médérique DAVID			x	
Jérôme SEYER	x				Philippe RASSE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS	x				Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET		x		M. SCARANO	Maïa MACAUX	x			
Aude DE CASTET	x								

Secrétaire de séance : M. Philippe RASSE

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024. Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR

- 1) Intervention de M. FAVEY - télésurveillance
- 2) Convention football vestiaires
- 3) Conventions artistes Nous Singuliers
- 4) Travaux et don Chapelle des Petites Dalles
- 5) Mise en stage et changement de poste agents
- 6) Décisions modificatives budgétaires n° 2
- 7) Questions diverses
- 8) Communication au Conseil Municipal
- 9) Tour de table

Intervention de M. Emmanuel FAVEY - télésurveillance

Monsieur le Maire donne la parole à M. Emmanuel FAVEY. Celui-ci retrace l'expérience vécue à la commune de St Pierre en Port. En effet, la vidéo protection permet de veiller aux biens communaux, aux espaces publics et aux personnes. La mise en place s'est déroulée de la façon suivante en 2 ans :

- La gendarmerie établit un diagnostic (points sensible et vulnérable) avec maillage du territoire communal,
- Cette dernière propose un cahier des charges très détaillé avec définition des images,
- Consultation des entreprises avec demande de subventions (DETR : 35 % et Département 30 %),
- Phase de test puis réception des travaux pour un coût total de l'opération fixé à 67 500 € pour un équipement de 14 caméras. Le contrat de maintenance annuel est de 1 750 €.

L'installation fonctionne 24h/24h. L'enregistrement est de 30 jours. Seule la gendarmerie a accès aux images.

Il est nécessaire de bien communiquer avec la population afin d'appréhender leur ressenti.

M. FAVEY met en évidence les bienfaits constatés depuis la mise en place de la vidéo protection :

- Panneaux obligatoire aux entrées de l'agglomération,
- Baisse significative de la délinquance,
- Plus de dégradation de matériel,
- Réduction de la prime d'assurance.

M. FAVEY propose une visite de l'installation.

Monsieur le Maire remercie M. FAVEY pour son intervention et suggère de convoquer les services de la gendarmerie et organiser une visite à St Pierre en Port.

2024-10-01 Convention football vestiaires

Monsieur le Maire fait lecture d'un modèle de convention d'occupation et propose de l'abonder. Le point principal est l'utilisation des nouveaux vestiaires et leur entretien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Signer une convention avec l'association sportive Sassetot-Théroutdeville à l'appui d'un état des lieux et de photographies,
- Procéder à un contrôle de propreté par un agent communal chaque lundi après un match.

2024-10-02 Conventions artistes Nous Singuliers

Monsieur le Maire informe que des animations ont lieu à l'EHPAD, à l'école, à la bibliothèque et chez les commerçants. Il propose de signer une convention avec les 8 artistes concernés pour un coût d'environ 16 000 € sur 2 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque artiste sachant que le coût global de l'opération d'environ 16 000 € sur 2 ans.

2024-10-03 Travaux et don Chapelle des Petites Dalles

Monsieur le Maire propose de rénover le revêtement de la Chapelle des Petites Dalles. L'association « Les Amis de la Chapelle » souhaite faire un don correspondant au montant HT des travaux comme cela a déjà été fait sur plusieurs programmes. La réfection du sol sera ainsi financée sans aucun coût pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer le devis de l'entreprise TROADEC pour un montant TTC de 20 752.93 €,
- encaisser le don de l'association « Les Amis de la Chapelle » pour un montant de 18 866.30 € - la TVA étant remboursée par l'Etat.

2024-10-04 Changement de poste agent de la bibliothèque

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réorganiser le service culturel compte tenu des nouvelles missions envisagées pour l'agent en poste. Actuellement, cette personne travaille à mi-temps au sein de l'animation scolaire et à mi-temps au niveau de la bibliothèque. L'idée est de développer les actions sur ce dernier point.

Il convient donc de :

- créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- supprimer un emploi sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- supprimer un emploi correspondant au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Ce changement de grade génèrera une valorisation de carrière et une augmentation mensuelle de 32 € brut du fait du nouveau grade. Les taches d'accueil des scolaires sont maintenues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette création et ces suppressions de postes.

2024-10-05 Décisions modificatives budgétaires n° 2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Dépenses :
 - Remboursement commune de St Martin aux Buneaux : participation plateforme de galets plage des Petites Dalles
 - Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral : attribution compensation investissement
 - Intérêts ligne de trésorerie
 - Déficit d'investissement reporté
- Recettes :
 - Soutien aux communes pour les aménités rurales
 - Cession du camping « L'Oiseau Bleu »

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
2041411 (204) : Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 600.00 €		
2046 (204) : Attributions compensation investissement	330.00 €		
001 Déficit d'investissement reporté	48 049.33 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	279 000.00 €
TOTAL	49 979.33 €	TOTAL	279 000.00 €

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	3 000.00 €	748374 (074) : Biodiversité et aménités rurales	3 000.00 €
TOTAL	3 000.00 €	TOTAL	3 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces décisions modificatives.

Questions diverses

Courrier de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral : Contribution solidaire à la transition écologique par le biais de la fiscalité éolienne :

Monsieur le Maire fait lecture de ce courrier ainsi que la réponse donnée. Une décision sera prise lors de la séance budgétaire de 2025.

Pétition « Sauvons les Grandes Dalles et sa plage » de l'Association des Amis des Grandes Dalles et de son Littoral :

Monsieur le Maire en fait lecture. L'association alerte et souhaite l'entretien courant des ouvrages du littoral. L'ensemble du Conseil Municipal demande de recouper l'information auprès des autorités compétentes.

2024-10-06 Achat défibrillateur pour l'EHPAD :

Mme Corruble propose d'acquérir un défibrillateur pour la résidence des Pâquerettes et demande l'autorisation de déposer la demande de subvention correspondante. Le coût de l'installation est de 1 421.40 € TTC.

Mme Corruble suggère également une formation destinée à 20 personnes pour l'utilisation d'un défibrillateur. La dépense s'élève à 708.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer le devis de l'entreprise SCHILLER France SAS pour l'achat d'un défibrillateur pour l'EHPAD à hauteur de 1 421.40 € TTC,
- demander la subvention correspondante de 50%,
- se faire rembourser le reste à charge par l'EHPAD,

- signer le devis de l'entreprise SCHILLER France SAS pour la formation de 20 personnes pour un montant de 708.00 € TTC.

2024-10-07 Bail – local situé 10 rue des Fusillés :

Monsieur le Maire informe que Mme VERTU, sophrologue, a donné congé au 31 octobre 2024 pour le local qu'elle occupe au 10 rue des Fusillés. Mme PIRIOU, orthophoniste, a présenté une remplaçante Mme LEMARCHAND en tant qu'assistante de jeunes enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger le bail pour la mise à disposition du local situé 10 rue des Fusillés et de fixer le montant du loyer mensuel à 100 € comme délibéré pour les autres professionnels déjà en place.

2024-10-08 Bail pour le local derrière la Poste situé 6 rue des Fusillés :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Samuel RICHARD. En reconversion professionnelle, ce dernier souhaite exercer en tant que psychanalyste et occuper le local situé derrière la Poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger le bail pour la mise à disposition du local situé derrière la Poste au 6 rue des Fusillés et de fixer le montant du loyer mensuel à 100 €.

2024-10-09 Achat candélabres de la Place de l'Eglise :

Monsieur le Maire propose de remplacer 3 mâts existants par des mâts cylindro-conique de 6 mètres équipés d'une lanterne led avec crosse spirale. Le coût de l'opération est de 15 120.00 € TTC, la participation du SDE est de 8 565.00 € TTC et le reste à charge est de 6 555.00 € TTC pour les 3 mâts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à remplacer les 3 candélabres de la Place de l'Eglise pour un reste à charge de 6 555.00 € TTC à financer au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Communication au Conseil Municipal

M. Eric SCARANO :

- Monsieur le Maire prévoit une pré-inauguration du vestiaire de football au printemps prochain.
- M. Brasseur va procéder à une coupe de vieilles souches et d'arbres penchés courant octobre.
- Un couvreur va mettre en sécurité la maison Barbaray. Cette dépense sera prise en charge par la succession.
- Pot de départ en retraite de Pascal Barbaray le 4/10/2024 à 19h00.
- Repas des aînés le 13/10/2024.
- Trail des Hautes Falaises le 6/10/2024. Des volontaires sont les bienvenus pour être signaleurs.
- Dépôt de plainte du 14/08/2024 à l'encontre des gens du voyage au terrain de football.
- Le branchement de la fibre aux Petites Dalles sera terminé fin octobre. Si un problème de branchement subsiste, le fichier adresse est à vérifier.
- Création d'une journée de bénévoles pour nettoyer le cimetière en préparation.

Tour de table

M. Dominique TALBOT :

- Beaucoup de ventes actuellement sur les biens immobiliers.
- De moins en moins de permis à instruire du fait des lois sur l'urbanisme et de la situation de la station d'épuration.

M. Philippe RASSE :

- L'association MAVD souhaite créer une journée de nettoyage sur la commune.

M. Sylvain AUBE :

- Les chèques cad'hoc destinés au personnel ne sont pas réglementaires. Est-il envisagé de les intégrer d'une autre façon ? Monsieur le Maire répond que ce point a été évoqué et que la somme distribuée sera remise avec les primes et assujettie à charges sociales.

Mme Amélie PERRIER :

- Problème avec des concessions voisines qui risquent de tomber sur un autre monument. Monsieur le Maire précise que seules les parties communes sont à la charge de la Mairie.
- Le logement, situé 3 Impasse Gallien, est remis en location. Parmi les dossiers reçus, celui d'une famille correspond aux critères demandés. De plus, elle est composée de 3 enfants dont 2 seraient scolarisés à l'école de Sassetot.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer le bail moyennant un loyer mensuel de 740 € à compter du 01/11/2024.

M. Samuel RICHARD :

- Informe qu'il a démissionné du bureau du Comité des Fêtes.
- Demande pourquoi a-t-on imposé d'organiser le marché de Noël entre l'association du Comité des Fêtes et l'association des parents d'élèves ? Monsieur le Maire précise qu'il est plus cohérent de ne faire qu'un marché de Noël. Les deux associations l'ont accepté.
- Signale un tassement au niveau de la rue de la Mairie.

Mme Maïa MACAUX :

- Corpus n'organise pas de spectacle en 2025 mais en 2026. Monsieur le Maire ajoute qu'il serait intéressant de refaire un film comme celui de Sirima sur un autre thème.

Mme Brigitte PAULEAU-LISS :

- La Vieille Côte est-elle privatisée ? Monsieur le Maire répond négativement : c'est une voie communale sans issue par le haut. Toute privatisation nécessite un dévouement. Ce n'est pas envisagé.

Mme Aude DE CASTET :

- Rappelle que la Poste est équipée d'un ordinateur à disposition des administrés.
- Demande plus de poubelles aux Petites Dalles.
- Précise que la douche coule en permanence l'été aux Petites Dalles. Monsieur le Maire ajoute que cela n'est pas significatif compte tenu du débit.
- Informe que l'éclairage public au 11 rue Heuzé est toujours en panne. Monsieur le Maire note que M. Bellamy s'en occupe avec le Syndicat Départemental d'Énergie.
- L'éolien terrestre : le Conseil Municipal a voté contre tout nouveau projet mais Monsieur le Maire précise que le Préfet peut donner un permis malgré notre avis négatif.

Mme Sabrina CORRUBLE :

- Rappelle l'installation des tables de pique-nique et des poubelles au Champ de Foire, équipement très apprécié des nombreux visiteurs.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,
Philippe RASSE



Le Maire,
Eric SCARANO

